

Le Comité Social et Économique (CSE) A QUOI CA SERT ?

LES POINTS ESSENTIELS A CONNAITRE

Le CSE en quelques points essentiels

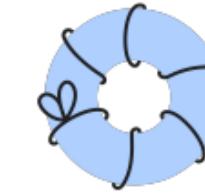
- Les 3 missions du CSE
- Le fonctionnement du CSE
- La représentation des salariés
- La santé, sécurité et les conditions de travail
- Les activités sociales et culturelles.

Les 3 missions du CSE



Représentation du personnel

Faire entendre la voix des salariés auprès de la direction lors de moments privilégiés : les réunions du CSE ou les consultations spécifiques.



Santé, sécurité et conditions de travail

Promouvoir de bonnes conditions de travail dans l'entreprise et s'assurer de la bonne santé des salariés



Activités sociales et culturelles

Faciliter l'accès des salariés à la culture, aux loisirs et aux sports, grâce à un budget attribué par l'entreprise

Le fonctionnement du CSE



Une fois élus, les membres titulaires du CSE se réunissent avec la direction (ex. DRH, CEO) pour échanger et prendre des décisions :

- Au moins une fois par mois pour les entreprises de + de 300 salariés
- Au moins une fois tous les 2 mois pour les entreprises de - de 300 salariés.



Les suppléants ne peuvent y assister qu'en remplacement d'un titulaire.



Chaque réunion doit être précédée par la rédaction d'un ordre du jour envoyé à tous les participants, et suivi de la rédaction du PV de réunion. Les réunions sont l'occasion de prendre des décisions structurantes pour le CSE : rôles, budget, actions sociales etc.

La représentation du CSE



Hérité du Conseil National de la Résistance en 1946, ce rôle consiste à faire remonter à la direction, lors des réunions de CSE, l'expression des salariés pour qu'elle soit prise en compte lors de décisions sur :



- la gestion économique et financière de l'entreprise
- l'organisation du travail
- la formation professionnelle.

C'est aux élus du CSE d'échanger avec les salariés afin de remonter leur point de vue lors des réunions CSE. Ce rôle donne accès aux élus à du contenu potentiellement confidentiel de l'entreprise (ex. stratégie, chiffres) qu'ils doivent maintenir confidentiel si tel est le souhait de l'entreprise.

Santé, sécurité et conditions de travail

Le CSE a également pour mission de s'assurer de bonnes conditions de travail au sein de l'entreprise. A ce titre il peut réaliser lui même des inspections des conditions de travail ou faire appel à un expert pour mener l'inspection.



Ce rôle implique en particulier de s'assurer que l'entreprise ne met pas en place de politiques discriminatoires, et que tout est mis en place pour prévenir le harcèlement moral, physique et sexuel.

Hérité du CHSCT, ce rôle complexe requiert de se rendre sur tous les sites de l'entreprise et il recommandé de se faire accompagner par un expert. La mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail est obligatoire dans les entreprises de + de 300 salariés.

Les ASC (actions sociales et culturelles)

culture et cohésion d'entreprise

Les élus de CSE ont un rôle privilégié pour promouvoir la culture et la cohésion au sein de l'entreprise.

- Événement de fin d'année (ex. soirée de noël)
 - Afterworks Événement de fin d'année (ex. soirée de noël)
 - Team building (ex. escape game)
 - Sport d'entreprise (ex. équipe d'urban foot)
 - Animations en entreprise (ex. stands divers...)
 - Séminaires
- ETC ...

**Le CMTI vous accompagne et participera
à votre CSE, à votre demande
en fonction des sujets abordés.**

**Contactez
votre médecin de santé au travail référent
AU 04 93 62 74 62**